



Commission des équipements  
et de l'aménagement durable

1326 - Opérations d'accompagnement  
sur les espaces extérieurs

Aménagements d'espaces extérieurs liés à des  
travaux portant sur des logements locatifs sociaux

Rapport n° CP/2011/505

Service gestionnaire :  
Direction de l'habitat

Résumé :

Le présent rapport concerne la demande d'aide financière présentée par CUS HABITAT dans le cadre du dispositif départemental d'aide à l'aménagement d'espaces extérieurs ou de travaux de résidentialisation, en accompagnement de la réhabilitation, de la construction neuve ou de la démolition de logements locatifs sociaux.

En accompagnement de la construction, de la réhabilitation ou de la démolition de logements locatifs sociaux, le Département intervient sur les équipements de jeux, les équipements sportifs, les plantations ..., à l'exclusion des équipements classiques relevant de la voirie et réseaux divers - VRD (tels que assainissement, éclairages publics, trottoirs, aménagement de parkings, ...).

Le montant de la subvention départementale représente 20 % :

- du coût HT de l'opération lorsque le maître d'ouvrage est une commune ou un groupement de communes ;
- du coût TTC de l'opération lorsque le maître d'ouvrage est un organisme HLM, une société d'économie mixte de construction de logements sociaux ou une association.

Cette aide du Département est octroyée uniquement pour les opérations listées dans le cadre des conventions ANRU signées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet présenté par CUS-HABITAT concernant la résidentialisation de 16 logements situés 2-4 rue des Eyzies à Strasbourg, conformément au tableau ci-annexé. Ce dossier est inscrit dans la convention de renouvellement urbain du Neuhof.

Dans ces conditions, le montant de la subvention proposée sur cette opération s'élève à **18 782 €**, représentant 20% du coût TTC des travaux subventionnables.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34022	204-204178-72	58 380,42 €	58 380,42 €	18 782,00 €

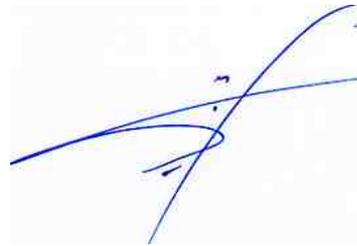
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 18 782 € au bénéficiaire figurant au tableau annexé.*

*Elle approuve par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la convention d'attribution de subvention à intervenir entre le Département et CUS HABITAT, et autorise son Président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 20/06/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL